COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	51

CONVOCATION	
Datée	du 28/09/23
Affichée	le 28/09/23

OBJET

Autorisation donnée au Président de proposer en comité de pilotage ANRU une alternative à la reconstruction de La Ribambelle dans le cadre du projet NPNRU du quartier de La Madeleine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 05 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 septembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier DEMONCHEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Nicole MOUGEL, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Représentés : Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs :
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Pascal SUARD a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean SELLIER
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François HUREL

Absents : Nathalie RIBAULT
Jacky DE TAEVERNIER

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-168-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que dans le cadre du projet NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) débuté en 2015 et dont la convention a été approuvée en 2020 il est prévu la démolition de l'école maternelle la Ribambelle et sa reconstruction au sein du quartier de la Madeleine.

L'évolution du contexte sur les plans suivants :

- Démographique avec une baisse sensible des effectifs scolaires ;
- Réglementaire sur la transition écologique, notamment avec les obligations résultant du décret tertiaire et les incitations à réhabiliter les bâtiments plutôt que « construire du neuf » ;
- Economique et financier avec la forte augmentation des charges liées à l'inflation et des taux d'intérêt des emprunts qui induisent une diminution des capacités d'autofinancement de la CdC ;

a conduit à envisager une solution alternative au projet de reconstruction de l'école la Ribambelle dont le montant estimé au niveau du programme fait apparaître une augmentation d'environ 60 % du coût de l'opération par rapport à celui inscrit dans la convention.

L'évolution des effectifs scolaires depuis plusieurs années se traduit notamment par une sous-occupation des locaux de l'école Victor Hugo située à proximité immédiate du quartier de la Madeleine. Ces locaux n'ont fait l'objet d'aucune intervention conséquente depuis son ouverture en 1986, or le bâtiment concerné par l'application du décret tertiaire, doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde. Une étude de faisabilité a été réalisée pour évaluer la capacité de l'école à être transformée en école primaire et accueillir les classes maternelles et espaces associés prévus dans le programme de reconstruction de l'école la Ribambelle. Cette étude chiffrée porte également sur la réhabilitation de l'école incluant sa mise en conformité technique, thermique et en termes d'accessibilité.

Il apparaît que la transformation de l'école élémentaire Victor-Hugo en école primaire intégrant les classes de l'école la Ribambelle et réhabilitant l'existant constitue une alternative pertinente au projet de reconstruction de l'école tel qu'identifié dans la convention ANRU car elle permet pour un surcoût relatif de réhabiliter l'école Victor Hugo et de générer des économies sur le fonctionnement en offrant des conditions d'accueil des enfants améliorés à davantage d'enfants.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à proposer au comité de pilotage ANRU cette alternative à la reconstruction de la Ribambelle dans le cadre du projet NPNRU du quartier de la Madeleine.

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant approbation de la convention pluriannuelle de partenariat du projet de renouvellement urbain de L'Aigle,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-168-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à proposer en comité de pilotage ANRU la transformation de l'école élémentaire Victor-Hugo en école primaire intégrant les classes de l'école la Ribambelle et réhabilitant l'existant comme alternative à la reconstruction prévue dans le cadre du projet NPNRU du quartier de la Madeleine.

VOTE : **POUR** **34**
CONTRE **17** (P. VAN-HOORNE et son pouvoir, D. COUSIN et son pouvoir, N. LENÔTRE et son pouvoir, P. SAMSON et son pouvoir, M. NOGUET et son pouvoir, M.J. MARTIN et son pouvoir, S. DELAVALLEE, I. CLOUCHÉ, P. RONDEL, J.G. GRANDIN et son pouvoir)
ABSTENTION **0**

Acte reçu en Préfecture 12 OCT. 2023
Publié en ligne 12 OCT. 2023
Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-168-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023